



LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

Qualité de vie au travail : levier durable de
prévention et d'employabilité ?

26 et 27 NOVEMBRE - METZ



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

QVT : des opportunités d'action

- **Télétravail : article 133 loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)**
- **Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013 et circulaire du 8 juillet 2013 – conciliation vie professionnelle et personnelle – chartes du temps -**
- **Entretien professionnel : décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux**
- **Formation**

Accords de 2009 et 2013

- **Accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique**
- **Accord du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique – Instruction du 1^{er} ministre du 20 mars 2014 – Circulaire du 25 juillet 2014 pour la FPT -**

Les instances

- **Décret n°2012-148 du 30 janvier 2012 relatif au conseil commun de la fonction publique : mise en place d'une formation spécialisée « conditions de travail, hygiène, santé et sécurité au travail au sein du conseil commun de la fonction publique**
- **Loi n°2010-751 du 5 juillet 2010, décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret 28 juin 2012, décret n°2015-161 du 11 février 2015 et circulaire du 12 octobre 2012 : mise en place des CHSCT, prise en compte des conditions de travail, renforcement des missions, désignation d'un secrétaire RP., saisine de l'ACFI en l'absence de réunion du CHSCT pendant 9 mois**

Les acteurs

- **ACMO deviennent des AP et CP – deux niveaux d'intervention – lettre de mission et lettre de cadrage – formation redéfinie**
- **ACFI : lettre de mission - formation redéfinie**
- **Services de santé au travail : contrat et lettre de mission pour les médecins - définition des équipes pluridisciplinaires et mutualisation des services de santé - recours aux collaborateurs médecins**
- **Amélioration des moyens des RP : création d'un temps syndical et formation spécifique**

Les outils

- **Document unique d'évaluation des risques professionnels : rappel des obligations des employeurs : Circulaire du 28 mai 2013**
- **Risques psychosociaux : accord cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique : référentiels de formation pour les acteurs de prévention, liste d'indicateurs, guide méthodologique et livret 4 pages à destination des agents diffusés en mars 2014 (Voir site DGAFP santé/sécurité au travail)**
- **Circulaire du 25 juillet 2014 précise les modalités de déclinaison de l'accord du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale.**

Les outils

- **Les employeurs définissent les orientations et la démarche pour l'élaboration du plan de prévention des RPS. Il se réalise dans le cadre d'une démarche participative auquel le CHSCT est étroitement associé**
- **Le plan comporte deux phases : celle du diagnostic (intégré dans le DU) et celle des préconisations (intégrées dans le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail)**
- **Les centres de gestion (article 26-1 de la loi n°84-53) peuvent proposer aux collectivités un dispositif d'information, d'appui et d'échanges pour les aider à élaborer leur plan**

Les outils

- **Troubles musculo-squelettiques : diffusion d'un guide méthodologique en février 2015 (Voir site de la DGAFP)**
- **Suivi médical post professionnel des agents exposés à des agents cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction, décret n° 2013-365 du 29 avril 2013 et décret n°2015-1438 du 5 novembre 2015**
- **Extension de l'enquête SUMER en 2010 aux trois versants de la fonction publique (sauf affaires sociales, enseignement, justice). Nouvelle enquête en 2015 voir site DGAFP/DARES)**
- **Formation : dans le cadre des formations initiales et continues**